



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION DE SEJOURS
D'HIVER/PRINTEMPS/ETE 2022 A LA
MONTAGNE POUR LES ENFANTS ET LES
ADOLESCENTS VINCENNOIS. LOT N°1 :
SEJOURS D'HIVER, DECOUVERTE DU MILIEU
MONTAGNARD A DOMINANTE SKI ALPIN
PASSE AVEC L'ASSOCIATION UCPA**

**DÉCISION N° DM-21-363
EN DATE DU 18 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU l'appel public à la concurrence transmis au profil acheteur et sur le site du BOAMP le 12 mai 2021 relatif au marché d'organisation de séjours de classes de découvertes 2022 pour les enfants des écoles publiques de Vincennes ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'association UCPA jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association UCPA, sise 21-37 rue de Stalingrad 94 110 ARCEUIL et représentée par Guillaume LEGAUT en qualité de Directeur Général, le marché d'organisation de séjours de classes de découvertes 2022 pour les enfants des écoles publiques de Vincennes. Lot 1 séjours d'hiver, découverte du milieu montagnard à dominante ski alpin.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, sans indication de montants et/ou de quantités minimum, et avec un maximum en quantité de 90 enfants.

Les prix applicables sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211018-lmc1H8928H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/10/2021
Date de Publication : 18/10/2021

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211018-Imc1H8928H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/10/2021
Date de Publication : 18/10/2021